

## **MÉDICAMENTS À BASE DE PLANTES MÉDICINALES TRADITIONNELLES : NECESSITE D'UNE REGLEMENTATION ADAPTEE CONCERNANT LEUR MISE SUR LE MARCHÉ EN ALGERIE**

**Abdelmalik BELKHIRI <sup>(1,2)</sup>, Tahar DEROUCHE <sup>(2)</sup>, Tayeb MOULAHOUIM <sup>(3)</sup>, Nadji BOULEBDA <sup>(2)</sup> et Youcef HAMDI PACHA <sup>(2)</sup>.**

*(1) Laboratoire de Pharmacognosie, Dépt. de Pharmacie – Faculté de Médecine (UMC)*

*(2) Laboratoire de Pharmaco-toxicologie, Dépt. des Sciences vétérinaires (UMC)*

*(3) Centre Hospitalo-universitaire Ben Badis, Constantine.*

*(1) [belkhiri\\_abdelmalik@yahoo.fr](mailto:belkhiri_abdelmalik@yahoo.fr)*

### **RÉSUMÉ :**

L'Algérie à l'image de nombreux pays, possède une réserve de remèdes à base de plantes, de savoir et savoir-faire qui s'inscrivent dans le cadre de la médecine traditionnelle à usage humain mais aussi vétérinaire. La présente communication expose les circonstances qui permettront de définir une « procédure aménagée » d'enregistrement spécifique aux médicaments à base de plantes traditionnelles à l'image de celle adoptée par de nombreux pays.

**MOTS-CLÉS :** plantes médicinales, médicaments à base de plantes, aspects sécurité d'emploi, aspects socio-économiques et réglementaires, commercialisation en Algérie.